

Délibération **2023 CS 24** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Atlas de la biodiversité communale – Demande de financement

L'an deux mille vingt-trois le 4 avril, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 29 mars 2023, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie d'Apt, sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 64 votants :
- 41 membres titulaires présents,
- 6 membres suppléants présents,
- 17 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Pierrette FRIMAS, Sabrina CAIRE, Béatrice GRELET, Monique CHABAUD, Arlette LEROY, Solange FOUVET, Véronique MILESI, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Valérie PEISSON, Anne-Marie LOISON, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Marina AUGIER, Sylvia STEINLE, Viviane DARGERER, Marion MAGNAN, Elisabeth AMOROS, Noëlle TRINQUIER

Messieurs Mickaël CAVALIER, Vincent DEMEYERE, Pascal RAGOT, Lionel MORARD, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISE, Sébastien TROUSSE, Philippe ANGELETTI, Romain FERRARI, Alain FERETTI, Alessandro POZZO, Michel BESTAGNO, Grigori GERMAIN, Thierry GARCIN, Jean-Pierre PETTAVINO, Jean-François DUBOIS, Bernard LABBAYE, Sylvain D'APUZZO, Antoine SCARDAMAGLIA, Fabien GERVAIS-BRIAND, François DUPOUX, Marc BOTTERO, Pierre EVEN, Richard ROUZET, Roland GIRAUD, Jean AILLAUD, Frédéric SACCO, Christian CHIAPPELLA

Avaient donné pouvoir :

Madame

Gaëlle LETTERON à Madame Charlotte CARBONNEL
Suzanne BOUCHET à Madame Dominique SANTONI
Catherine SERRA à Monsieur Frédéric SACCO
Béatrice TERRASSON à Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND
Michèle MALIVEL à Madame Marina AUGIER
Laurence LE ROY à Madame Monique PAQUIN
Solange PONCHON à Monsieur Jean AILLAUD

Monsieur

Jean-François LOVISOLO à Madame Noëlle TRINQUIER
Nicolas HUMBERT à Madame Elisabeth AMOROS

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • [f](#) [i](#) [in](#) • www.parcduluberon.fr

Sergio ILOVAISKY à Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME
Didier CHAMPOURLIER à Madame Valérie PEISSON
Georges FAUCOINEAU à Madame Valérie PEISSON
Patrice VARAIRE à Monsieur Antoine SCADAMAGLIA
Michel NOUVEAU à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ
Patrick MERLE à Madame Monique CHABAUD
Roland PETIET à Monsieur Marc BOTTERO
Georges BOTELLA à Monsieur Jean AILLAUD

Etaient excusés :

Madame

Ghislaine PINGUET, Delphine CRESP, Hélène BLEUZEN, Geneviève MOREL-HAMOT, Amélie JEAN, Jacqueline BOUYAC, Claire ARAGONES

Monsieur

Serge VANNEYRE, Jacques MACHEFER, Jérôme PELLEGRIN, Kévin ROLANDO, Luc MILLE, Paul COPETE, Théo FONTAINE, Jean-Pierre SERRUS, Marc DUVAL, Pierre FISCHER

Etaient absents :

Madame Mireille SUEUR, Yolande PRIMO, Catherine NOLLET, Valérie BARDISA, Laurie SARDELLA, Elisabeth JACQUES, Valérie DELPECH

Monsieur Jean-Luc MIOLA, Thierry RICHARME, Emmanuel LUTHRINGER, Thomas FIASCHI, Jacques PENZA, Jean-Pierre GERAULT, Grégory BALLIN, Bernard BRIFFAULT, Michel GASQUET, Pierre POURCIN, Nicolas ISNARD, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD

Etait présent sans voix délibérative :

Didier GARCIA

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les dispositions de l'orientation A.1 de la Charte et notamment son objectif A.1.2 « favoriser l'appropriation collective des enjeux de la Biodiversité » de la Charte du parc naturel régional du Luberon ;

Vu le règlement administratif de l'appel à manifestation d'intérêt « Atlas de la biodiversité communale » diffusé par l'office français pour la biodiversité (OFB) le 15/01/2023 ;

Vu l'avis favorable en séance du 10/02/2023 de la Commission biodiversité, géologie et ressources naturelles pour la réalisation d'Atlas de la biodiversité communale ;

Considérant l'accord formalisé par courrier des 5 communes adhérentes au Parc du Luberon concernées (Auribeau, Lauris, Puget, Viens, Volx) sur leur engagement dans la réalisation d'un projet d'atlas de la biodiversité communale ;

Considérant la volonté du Parc du Luberon de porter la candidature du territoire à l'appel à projets « Atlas de la biodiversité communale » réalisé sur les communes de Auribeau, Lauris, Puget, Viens et Volx. Ce projet d'atlas de la biodiversité communale se déroulera sur deux ans, du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2025 ;

Considérant les mandats de partenariat établis avec le Groupe Chiroptères de Provence (GCP) et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) de Provence Alpes Côte d'Azur ;

Considérant le courrier de soutien et de partenariat établi par le Réseau Entomologique du Vaucluse et des Environs (REVE) ;

Considérant la fiche action du dossier « Opération Grand site » déposé par la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** le portage de la candidature du territoire par le Parc du Luberon à l'appel à projets « Atlas de la biodiversité communale » ;
- **APPROUVER** le plan de financement de l'opération et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc du Luberon pas augmenté :

charges de personnels	Montant (€) TTC	Nature des produits	Montant (€)	Taux (%)
Charges de personnels	130 459,00	Subventions :	138 318,00	78,51%
<i>dont personnels non permanents PNR Luberon animation communication 0,5 ETP/an</i>	41 000,00	<i>dont Office français de la biodiversité</i>	138 318,00	78,51%
<i>dont personnels non permanents PNR Luberon expertise flore/habitats 0,2 ETP/an</i>	16 000,00			
<i>dont personnels LPO</i>	43 118,00			
<i>dont bénévolat valorisé LPO</i>	5 600,00			
<i>dont personnels GCP</i>	24 741,00			
Charges externes, Sous-traitance (prestataires)	11 910,00			
<i>dont intervenants pédagogiques scolaires</i>	4 660,00			
<i>dont intervenants géodiversité</i>	1 250,00			
<i>dont expertise naturaliste araignées</i>	6 000,00			
		Autres produits :	0,00	0,00%
Missions, déplacements	6 507,00			
<i>dont déplacements LPO</i>	4 000,00			
<i>dont déplacements GCP</i>	2 507,00			
Communication	18 000,00			
<i>Invitations, affiches, plaquettes, bandeaux réseaux sociaux,</i>	17 500,00			

<i>brochures finales, posters (PAO, impression)</i>				
<i>Petit matériel vidéo</i>	500,00			
Autres	450,00			
<i>matériel animation et consommables GCP</i>	450,00	Autofinancement :	37 852,00	21,49%
<i>matériel animation PNR luberon</i>	1 500,00			
Dépenses d'investissement (le cas échéant)	0,00			
		<i>dont autofinancement LPO</i>	11 714,80	6,65%
		<i>dont autofinancement GCP</i>	6 137,20	3,48%
		<i>dont fonds propres PNR Luberon (participation des communes)</i>	20 000,00	11,35%
Dépenses indirectes affectées au projet				
Frais de gestion (maximum 10% du budget total)	8 844,00			
<i>frais de gestion LPO 10%</i>	5 856,00			
<i>frais de gestion GCP 10%</i>	2 988,00			
TOTAL € TTC	176 170,00 €	TOTAL €	176 170,00	100,00%

- **DEPOSER** une demande de financement au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « ABC » de l'Office français pour la biodiversité, pour un montant de 100 959€ ;
- **AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus.

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le

ID : 084-258402346-20230404-2023CS24REC-DE

La Présidente

Dominique SANTONI